

(1)

(N<sup>o</sup> 44.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 3 MARS 1856.

---

### **Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant des transferts entre divers articles du budget de la Guerre pour l'exercice 1855.**

*(Voir les Nos 112 et 137 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Vicomte DESMANET DE BIESME, le Baron DE PÉLICHY  
VAN HUERNE, VAN SCHOOR, VAN NAEMEN, et le Comte DE RENESSE-BREIDBACH,  
Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement avait présenté un Projet de Loi, le 25 mai 1855, demandant à la Législature un crédit supplémentaire au budget de la Guerre, pour l'exercice de 1855, de 1,571,000 francs. Ce crédit était pour les rations de pain et de fourrages.

Le Ministre de la Guerre, espérant alors que pendant l'année 1855 une réduction arriverait dans les prix des céréales et des fourrages, s'était borné à demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 400,000 francs pour l'article pain, et 600,000 pour l'article fourrages et indemnités de fourrages.

L'espoir de voir diminuer les prix des céréales et des fourrages ne s'étant pas réalisé, et la hausse ayant continué, il en est résulté un déficit sur les articles nourriture des malades, pain, fourrages, chauffage des corps de garde et indemnités des fourrages du corps de la gendarmerie. Pour combler ces déficits, le Gouvernement vous propose d'opérer des transferts de certains articles du budget de la Guerre de l'exercice 1855, pour une somme de 520,500 fr., économie que M. le Ministre de la Guerre a pu faire sur les articles plus détaillés dans le projet de loi qui vous est soumis, et dans le Rapport de la section centrale de la Chambre des Représentants, du 25 février 1856. Il résulte de ces documents, qu'il n'y a pas de demande de nouveaux crédits supplémentaires, mais seulement un transfert d'autres sommes votées par la Législature en 1855.

La Commission, par mon organe, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Président-Rapporteur,*  
Comte DE RENESSE BREIDBA CH.